

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_48

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20241014-D2024_48-BF

S²LO

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	15

Date de la convocation :
09/10/2024

Date de l'affichage :
09/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 14 octobre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. TRICOU Sébastien, adjoint au maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier, Alain Courtois,
Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien,
Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise
Turribio, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon
Madame Kati Moulet donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Monsieur Christian Carteyrade donne procuration à Monsieur André Brundu
Absent : M. le maire se retire et ne participe pas au vote

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Madame Isabelle Pinon

**Délibération n°2024_48 : Décision modificative n°4 - Ouverture de crédits pour cession de parcelles à la
Communauté de Communes de Petite Camargue à l'euro symbolique avec dispense de paiement**

La délibération n°2024_42 autorise la cessions de parcelles appartenant au domaine privé de la commune à la
Communauté de Communes de Petite Camargue pour la réalisation d'une plateforme intercommunale de
lavage de matériel agricole.

Considérant l'avis des Domaines n°2024-30020-45650 en date du 20/08/24 par lequel l'évaluation de la valeur
vénale de neuf parcelles formant une unité foncière de 2 159 m² en zone agricole sur la commune d'Aubord est
estimée à 1.10 euros par m², soit 2 375.00 euros HT ;

Considérant l'emprise du projet de station de lavage de pulvérisateurs agricoles qui occupera un tènement
foncier de 1863 m² à l'intérieur des parcelles dont la valeur vénale au m² estimée par les Domaines ressort à
1.10 euros par m², soit 2 049.30 euros HT ;

Afin d'enregistrer les écritures propres à la cession, il convient d'autoriser la DM suivante :

Dépenses d'ordre d'investissement (041) 204412 : 2 049.30 € (ref. N°inv 204412-xxxx-xx)

Recettes d'ordre d'investissement (041) 2111 : 2 049.30 €(réf n° inv."LAVAGE ENGINs AGRI 2021")

Le conseil municipal, entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

► D'autoriser les décisions modificatives telles que décrites ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
André BRUNDU

